

Attention à votre position de travail



1) Lavage des cheveux

A ce poste de lavage, la hauteur de la coiffeuse n'est pas réglable, cela oblige l'opérateur à se pencher en avant.

Cette position entraîne une forte sollicitation musculaire au niveau des lombaires qui, à la longue, peut provoquer des maux de dos.

Et n'oubliez pas vos gants !!



2) Coupe de cheveux

Toujours penser à régler le siège du client en hauteur.

Utiliser les tabourets mis à votre disposition.

Maintenez vos coudes vers le bas et votre dos droit.

Évitez votre position en vous abaissant dans les miroirs du salon.

Les produits que j'utilise

Le stockage et la préparation des produits

QU'OBSERVER

- Les produits sont-ils correctement rangés ? oui non
- Connaissez-vous la dangerosité des produits que vous utilisez ? oui non
- Les préparations se font-elles en prenant les précautions prévues par le fournisseur ? oui non
- Les préparateurs portent-ils des protections individuelles lors des préparations (blouse, gants, lunettes...) ? oui non

QUE FAIRE

Les produits doivent être rangés de manière pratique. Lire les recommandations du fabricant et les afficher. Les préparations doivent être faites dans un local bien aéré. Demander conseil à votre médecin du travail pour l'utilisation correcte des produits pouvant présenter un danger pour le personnel. Éviter les brassonnements.

ATTENTION AUX PRODUITS QUI PEUVENT VOUS FAIRE DU MAL !!

- Les shampooings
- Étiquettes d'irritation et d'allergie cutanée.
- Les décolorants
- Eau oxygénée - Risque d'irritation respiratoire. Diversifier chimiquement.
- Étiquettes très importantes d'allergie cutanée et d'allergie respiratoire.
- Les teintures
- Colorants permanents - de rinçage et de composition.
- Risque d'allergie cutanée - Étiquettes très importantes d'allergie cutanée et d'allergie respiratoire.
- Les permanentes à froid
- Colorants nonoxygénés
- Risque très important d'allergie cutanée.
- Dégâts d'ammoniac
- Colorants d'entretien cutané et respiratoire.
- Les décolorants alcalins
- Risque d'allergie respiratoire très important.

NB : Tous les produits contiennent des parfums qui favorisent les allergies cutanées et respiratoires. Le nickel contenu dans les instruments, vos cheveux légers sont allergisants pour le peau. Une allergie cutanée ou respiratoire liée aux produits de coiffure entraîne un abandon fréquent de la profession.

QUE FAIRE

Respecter les conseils présents dans les rubriques, concernant la coloration, les permanentes, les shampooings et les gants.

La coloration, la permanente et les shampooings

QU'OBSERVER

- Le personnel qui utilise les produits portent-ils des gants adaptés ? oui non
- Lors de la préparation des produits, le local est-il bien ventilé ? oui non
- Utilisez-vous des produits en poudre ? oui non
- Servez-vous que 30 à 40 % des excédents chez les coiffeurs ainsi des aux colorants ? oui non

QUE FAIRE

Porter des gants systématiquement lors de la préparation de l'application, du stockage et lors du nettoyage du matériel. Éviter les produits en poudre, privilégier les gels. Éviter le port de lunettes et de lunettes lors du travail. Préparer les couleurs dans un local correctement ventilé ou même sous une hotte aspirante. Diversifier et posséder les flacons de chaque opérateur afin de diminuer le risque de contamination. Appliquer des mesures préventives sur les mains le plus souvent possible.

Les gants

QU'OBSERVER

- Le personnel porte-t-il des gants ? oui non
- Portez-ils les sous les ongles ? oui non
- Sont-ils changés régulièrement ? oui non
- Connaissez-vous la matière de vos gants ? oui non

QUE FAIRE

Porter les gants en même temps en se réglant. Les gants en latex sont efficaces lors des permanentes acides notamment de glycérolméthacrylate, mais peuvent occasionner des allergies, privilégier le nitrile. Les gants en polyuréthane sont efficaces lors des shampooings, et des colorations. Les gants en nitrile offre une bonne résistance mécanique et une bonne élasticité aux doigts. Les gants ne doivent pas être portés trop longtemps.

Après l'évaluation...

... la planification de la prévention

L'évaluation des risques professionnels constitue une première étape pour engager une démarche de prévention dans votre établissement.

Ce diagnostic présente une liste destinée à repérer les principaux dangers auxquels peuvent être exposés vos salariés, et à s'interroger sur les risques possibles. Il doit vous permettre de faire évoluer votre entreprise pour la maîtrise des risques et l'amélioration des conditions de travail à travers des formations et investissements (humains ou matériels).

Cette démarche conduit à déterminer des mesures de prévention dans un plan d'action dans le souci de garantir la santé et la sécurité.

Il est indispensable de faire participer vos salariés dans cette démarche !

Contactez vos partenaires :

COIFFEURS
4, rue Camille Verga - BP 300
9700 Saint-Denis-les-Bains
Tél : 02 62 42 42 27 - Fax : 02 62 41 40 83

LE SYNDICAT des Coiffeurs
Académie de Prévention et de Sécurité du Restaurateur de la Réunion
Françoise MOTTIER
Collège Mahé de la Bourdonnais
40, rue Gabriel de Kerougan
97490 Saint-Clément
Tél : 02 62 73 11 32 - Fax : 02 62 73 11 30

Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion
Direction de la Prévention des Risques Professionnels
4, boulevard Duret
9700 Saint-Denis Messag. CEDEX 8
Tél : 02 62 36 41 00 - Fax : 02 62 36 47 01
Internet : prevention@cgss-reunion.fr

POUR PLUS D'INFORMATION
Contacter
LE SYNDICAT des Coiffeurs
SICR
BP 129 - 97000 Saint-Denis Cedex 03
Ligne de téléphone : 02 62 91 19 98
Fax : 02 62 26 26 82
Email : christophe.guennou@orange.fr



Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion

LE SYNDICAT des Coiffeurs

Établissement : _____
Responsable : _____
Date : _____

Evaluation des risques professionnels dans la coiffure

Dans le département de la Réunion, il existe environ 500 salons de coiffure. 300 d'entre eux emploient plus de 500 salariés. Bien que les accidents du travail soient peu nombreux dans cette profession, le métier de coiffeur est un métier à risque vu les maladies professionnelles sous-évaluées. Certains allergies peuvent avoir des conséquences très graves sur la santé, peuvent entraver le professionnel à accomplir son métier. Parmi les maladies professionnelles les plus fréquemment rencontrées, citons :

- Les affections dermatologiques provoquées par certains gants et certaines matières premières au travail. D'après une enquête récente, 48 % des coiffeurs souffrent de maladies musculo-squelettiques (MS) au cou, aux épaules, au moins ou au poignet, et 34 % des coiffeurs se plaignent de douleurs au dos.
- Les lésions cutanées dues à l'exposition à des produits irritants, et les affections respiratoires de maladies allergiques.
- Les dermatites irritatives, les allergies et les eczémas (occasionnelles notamment par les colorants oxygénés).

Les accidents du travail sont peu nombreux dans cette profession, le métier de coiffeur est un métier à risque vu les maladies professionnelles sous-évaluées. Certains allergies peuvent avoir des conséquences très graves sur la santé, peuvent entraver le professionnel à accomplir son métier. Parmi les maladies professionnelles les plus fréquemment rencontrées, citons :

- Les affections dermatologiques provoquées par certains gants et certaines matières premières au travail. D'après une enquête récente, 48 % des coiffeurs souffrent de maladies musculo-squelettiques (MS) au cou, aux épaules, au moins ou au poignet, et 34 % des coiffeurs se plaignent de douleurs au dos.
- Les lésions cutanées dues à l'exposition à des produits irritants, et les affections respiratoires de maladies allergiques.
- Les dermatites irritatives, les allergies et les eczémas (occasionnelles notamment par les colorants oxygénés).

Le présent document a été conçu pour vous aider à réaliser vos risques professionnels. Cela constitue le premier pas vers la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. En répondant aux questions posées dans ce guide, vous déterminez préalablement des mesures de prévention de santé au travail dans votre salon. Ce guide vous permet également de répondre à l'enquête réglementaire imposée par l'article L202-2 du Code de Travail et par le décret 91-10-10 du 5 novembre 2001. Ce dernier impose aux chefs d'entreprises de transmettre dans un document unique les risques professionnels de son établissement. Ce présent document doit vous permettre de faire évoluer votre entreprise par de nouveaux investissements et par la formation de votre personnel vers une meilleure qualité de vie au travail de vos salariés. N'oubliez pas que les services de Médecine de Travail ont des partenaires pour cette opération.

Les résultats de l'évaluation des risques professionnels

(A chaque réponse négative du questionnaire, noter la situation à risque, se poser la question « Que dois-je faire » et prévoir des moyens de prévention collective en priorité)

Salon : Date :

DANGER	MODALITES D'EXPOSITION	MOYENS DE PREVENTION	PLANIFICATION DE LA PREVENTION
	Fréquence <input type="checkbox"/> Rare <input type="checkbox"/> Occasionnel <input type="checkbox"/> Fréquent <input type="checkbox"/> Très fréquent		Etat : <input type="checkbox"/> urgent <input type="checkbox"/> à faire pour le : <input type="checkbox"/> début d'action le : <input type="checkbox"/> fait le :
	Cause(s)		
	Gravité* <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 4		
	Fréquence <input type="checkbox"/> Rare <input type="checkbox"/> Occasionnel <input type="checkbox"/> Fréquent <input type="checkbox"/> Très fréquent		Etat : <input type="checkbox"/> urgent <input type="checkbox"/> à faire pour le : <input type="checkbox"/> début d'action le : <input type="checkbox"/> fait le :
	Cause(s)		
	Gravité* <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 4		
	Fréquence <input type="checkbox"/> Rare <input type="checkbox"/> Occasionnel <input type="checkbox"/> Fréquent <input type="checkbox"/> Très fréquent		Etat : <input type="checkbox"/> urgent <input type="checkbox"/> à faire pour le : <input type="checkbox"/> début d'action le : <input type="checkbox"/> fait le :
	Cause(s)		
	Gravité* <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 4		

(*)1 - risque d'accident bénin (exemple : petite coupure)

2 - blessure légère (exemple : douleurs musculaires)

3 - accident avec arrêt ou maladie professionnelle (exemple : asthme)

4 - incapacité permanente ou décès (exemple : accident de la circulation)